

Sous la présidence de Monsieur Pierre JÉGU, Maire

Présents : P. JÉGU ; Y. MARTIN ; Y. LE GALL ; M-P. DESPRES ; O. MONHAROUL ; N. LEBRETON ; P. SAVOURÉ ; J. FEILDEL ; F. LACHERON ; M. OUMOHAND ; M. JOLYS ; J. BODIN ; B. VALLOIS ; J. POIRIER ; J-L PEAUDEAU ; M.N BLANCHARD ; M-J. BOUVRY ; D. GASNIER formant la majorité en exercice.

Procuration : P. HENRY a donné procuration à M. MONHAROUL

Excusés : J-L PERDRIEL ; E. MALOEUVRE

Absent : X. BOUDET

Secrétaire de séance : Yves MARTIN

Approbation du compte-rendu de la séance précédente.

## **I. Présentation du rapport « Bilan Energétique » réalisé par le Conseil général d'Ille-et-Vilaine**

La Commune a adhéré le 3 mars 2008 au conseil en énergie partagé du Conseil général d'Ille-et-Vilaine. Ce service est destiné à aider la commune à réduire ses charges énergétiques tout en améliorant les services aux usagers du patrimoine communal.

C'est dans ce cadre qu'une étude a été menée sur les consommations et les dépenses énergétiques de la commune sur la période 2005/2007. Une étude plus détaillée a en outre été réalisée sur le bâtiment de la Mairie. Les services du Conseil général ont présenté le rapport faisant apparaître un certain nombre de constats et proposant certaines améliorations parmi lesquels :

- Une puissance souscrite faible en matière d'éclairage public
- Une puissance souscrite élevée pour les bâtiments suivants : école maternelle, salle Sévigné, Camping du Bois Feuillet, Etincelles Aquatiques.
- Une dépense annuelle moyenne de 90 673 € soit 33,58 € / habitant tout fluides confondus, la commune ayant des consommations inférieures aux données nationales.

Plus spécifiquement, des préconisations chiffrables pour le bâtiment de la Mairie : modification des équipements de régulation du chauffage (investissement de 1 400 €) ; équilibrage des circuits hydrauliques (1 700 €) ; remplacement de certaines lampes de luminaires (1 700 €).

D'autres préconisations, non chiffrables, ont également été faites : remplacement des menuiseries, isolation et ventilation, notamment de la salle du Conseil ; isolation des combles ; amélioration du chauffage de la salle du Conseil, etc.

## **II. Désignation des jurés d'assises dans la cadre de l'établissement de la liste préparatoire 2010**

Conformément aux dispositions de la loi N° 78-788, du 28 juillet 1978, chaque année, la commune doit procéder au tirage au sort des personnes destinées à figurer sur la liste préparatoire annuelle des jurés d'assises.

Pour la commune, 2 représentants, tirés au sort en nombre triple, devaient être désignés.

### **III. Révision du Plan Local d'Urbanisme – Bilan de la concertation préalable / Approbation de la révision simplifiée N°3 et 4 du PLU.**

Par délibération du 10 février 2009, le Conseil municipal avait défini des objectifs et les modalités nécessaires à la révision simplifiée du PLU portant sur :

\* La réduction de la marge de recul liée à la loi Barnier à l'appui d'un projet urbain et paysager dans le cadre de la réalisation de la ZAC dite du « Bocage »

\* La mise à jour du PLU afin de mettre fin à la contradiction contenue au sein de l'article A 2 et portant sur l'extension pour mise aux normes d'exploitations agricoles.

L'information nécessaire s'est effectuée par voie de presse et par affichage en Mairie aux lieux habituels et une réunion publique s'est tenue le 8 avril 2009.

L'enquête publique s'est déroulée du 19 mars au 21 avril 2009. A l'issue de ces 34 jours de concertation, aucune réclamation n'a été consignée sur le registre déposé à cet effet.

La Chambre d'Agriculture a émis quelques recommandations allant dans le sens d'une meilleure équité et anticipant des difficultés potentielles pouvant résulter de demandes de changement de destination au sein de la zone A.

Le commissaire enquêteur, dans ses conclusions, a émis un avis favorable au projet de révision simplifiée.

Au vu de ces éléments, l'Assemblée délibérante, à l'unanimité, a approuvé le projet de révision simplifiée n°3 et 4 du PLU.

### **IV. Mise à 2X2 voies de l'axe Bretagne / Anjou, section forêt d'Araize ; PLU / Mise en compatibilité / Avis du Conseil municipal**

Par délibération en date du 30 juin 2008, la commission permanente du Conseil général d'Ille-et-Vilaine a approuvé le projet d'aménagement de la mise à 2X2 voies de l'axe Bretagne-Anjou pour la section comprise entre la déviation de Martigné-Ferchaud (RD 178) et la limite du département d'Ille-et-Vilaine, section forêt d'Araize.

L'enquête publique s'est déroulée du 9 février au 11 mars 2009.

Le projet n'étant pas compatible avec le classement en « espace boisé classé » de la totalité du massif en forêt d'Araize inscrit au PLU de la commune, la nature du projet et son importance justifie l'inscription d'un emplacement réservé au bénéfice du département. Une mise en compatibilité du PLU est donc rendue nécessaire.

L'Assemblée départementale, à l'unanimité et vu notamment les conclusions favorables au projet de la commission d'enquête, a émis un avis favorable à la mise en compatibilité du PLU de la commune dans le cadre de la mise à 2X2 voies de l'axe Bretagne / Anjou, section forêt d'Araize.

### **V. Classe à Projet Artistique et Culturel 2008 – subvention communale**

Dans le cadre des orientations pour une politique en matière d'enseignement artistique et d'action culturelle, des dispositifs associant des enseignants et des artistes sont encouragés.

Les classes à Projet Artistique et Culturel, encouragées par l'Inspection Académique, sont des outils importants de ce dispositif. Elles sont mises en œuvre dans le cadre d'une équipe associant l'enseignant de la classe concernée et un artiste ou un professionnel des arts ou de la culture.

Chaque projet peut recevoir une aide de l'Education Nationale mais les écoles peuvent également solliciter des aides complémentaires auprès des collectivités territoriales.

C'est à ce titre que la commune s'était engagée en 2008 à participer à la classe PAC de l'école « le Jardin des mots ».

Les frais sur lesquels la commune est invitée à participer concernent le transport, le spectacle de la « Compagnie gestuelle Rétroviseur » et la cantine pour un montant total de : 345,20 €.

L'assemblée délibérante, à l'unanimité, a approuvé le versement d'une subvention communale à l'école publique « Le Jardin des mots » afin de participer au frais engagés dans le cadre du projet artistique et culturel.

La dépense sera inscrite au compte 65742 du budget de la collectivité.

## **VI. Approbation du règlement intérieur de la Bibliothèque municipale**

La bibliothèque municipale, service public chargé de mettre à disposition de la population des ressources documentaires pour répondre à ses besoins en matière de culture, d'information, de loisir et de développement des apprentissages, doit se doter d'un règlement intérieur permettant de déterminer et d'organiser les règles applicables aux relations avec le public.

L'Assemblée délibérante, à l'unanimité, a approuvé le règlement intérieur de la bibliothèque tel qu'annexé à la délibération mais également la charte de bon usage de l'espace multimédia.

## **VII. Réhabilitation de la salle omnisports « André Bréal » : demande de subvention**

Au cours de la séance du Conseil municipal du 18 novembre 2008, Monsieur le Maire avait présenté à l'assemblée délibérante le dossier de consultation des entreprises établi par Monsieur BOULET, architecte, dans le cadre de la rénovation de la salle omnisports.

D'un montant prévisionnel de 651 900 € H.T, les travaux comprennent la réfection de la couverture, de l'isolation, du revêtement de sol sportif, de l'éclairage et du chauffage.

L'Assemblée délibérante, à l'unanimité, a approuvé le projet de réhabilitation, validé le plan de financement et sollicite une subvention de la Région Bretagne dans le cadre du Contrat de Pays (enveloppe 2) ainsi qu'une subvention du Conseil général d'Ille-et-Vilaine dans le cadre du contrat de territoire du Pays de la Roche aux Fées.

## **VIII. Installations classées pour la protection de l'environnement – avis sur un projet d'extension d'exploitation porcine à Retiers**

M. Jean-Michel BOISNARD a déposé une demande en vue d'obtenir l'autorisation d'agrandir un élevage porcin d'un effectif de 102 truies – 1 verrat sur lisier – 12 couchettes sur pailles – 540 places sur lisier en post sevrage et 804 places sur lisier en engraissement au lieu-dit « La Flourie » à Retiers.

Conformément à l'article R 512-20 du code de l'environnement, le conseil municipal est invité à donner son avis sur la demande d'autorisation.

Au vu des éléments fournis et des renseignements pris auprès des services de la Préfecture, il apparaît que l'augmentation des effectifs porcins envisagée reste modérée et qu'elle ne se répercute pas sur le plan d'épandage actuellement en vigueur.

L'Assemblée délibérante, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention : F. Lacheron), a émis un avis favorable au projet d'extension de l'exploitation porcine de M. BOISNARD.

#### **IX. Projet de création d'une structure autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité dans le département d'Ille-et-Vilaine – approbation des statuts**

Au cours de la séance du 1<sup>er</sup> avril 2008, le conseil municipal avait approuvé le projet de création d'un Syndicat Mixte Départemental de Distribution Publique d'Electricité.

Le syndicat mixte exercera la compétence d'autorité organisatrice des missions de service public d'électricité (article 3.1 des statuts) pour les communes et les groupements de communes adhérents.

Après présentation du projet, l'Assemblée délibérante, à l'unanimité, a approuvé les statuts du SDE 35 tels qu'ils ont été présentés et nommé M. P. SAVOURÉ comme délégué appelé à siéger au sein du comité du futur syndicat mixte.

#### **Questions diverses**

##### Contrat d'objectifs

Au cours de la précédente séance du Conseil municipal, le principe d'un contrat d'objectifs conclu avec le Conseil général d'Ille-et-Vilaine avait été approuvé.

La phase d'élaboration du cahier des charges préalable à la désignation du bureau d'étude étant achevée, l'avis d'appel public à candidature a été publié par voie de presse le 4 juin dernier. L'objectif est de pouvoir retenir un bureau d'étude d'ici la fin juillet afin que celui-ci puisse commencer ses travaux en septembre. L'étude devant se dérouler de septembre 2009 à avril 2010.

##### Maison médicale

Une série d'entretiens individuels va être menée dans le courant du mois de juin avec les différents professionnels de la santé de Martigné-Ferchaud. L'objectif est de recueillir leurs avis sur le projet de maison médicale et de sonder leurs attentes particulières.

##### Petite Enfance

C. Renou a présenté aux adjoints son projet de crèche pour la commune.

Dans le cadre de la réflexion menée sur l'accueil de la petite enfance, deux adjoints seront chargés, dans un premier temps, de rencontrer les assistantes maternelles afin de faire le point sur leur situation respective.

#### **Prochaine réunion :**

- Mardi 7 juillet 2009 à 20h30 : Conseil Municipal

*Le 5 juin 2009  
\*diffusion au Conseil Municipal*

Le Maire,  
Pierre JÉGU